

# JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 17 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbecq, imprimeur, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Roghié, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laflitte, Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

## CONSEIL GENERAL DU NORD

Élections des 11 et 12 Juin.

### CANTON DE CYSOING.

Candidat :

**M. Jules Brame,**  
député, conseiller sortant.

### CANTON DE TOURCOING-SUD.

Candidat :

**M. Jules Laurent,**  
conseiller sortant.

### CANTON DE LANNÓY.

Candidat :

**M. C. Desant,**  
conseiller sortant.

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Élections des 11 et 12 Juin.

### CANTON DE ROUBAIX-EST.

Candidat :

**M. Jean Lefebvre,**  
conseiller sortant.

### CANTON DE ROUBAIX-OUEST.

Candidat :

**M. Simon-Pin,**  
conseiller sortant.

## ROUBAIX, 11 JUIN 1870

Les progrès considérables réalisés depuis un demi-siècle dans la grande industrie sont dus, pour une forte part, au principe et à la pratique de la division du travail. Grâce à la division du travail, on est parvenu à faire vite, beaucoup et bien une foule d'opérations qui, auparavant, se faisaient lentement et mal et ne donnaient que des produits limités. On assure que cette chose, vulgaire, méprisée qu'on appelle une épingle et que l'on gaspille tous les jours par millions, demande, pour arriver à être vendable et marchande, dix-sept opérations distinctes et passe par les mains d'un grand nombre d'ouvriers. Or, si un seul ouvrier, quelque habile qu'il suppose, était obligé de fabriquer une épingle de toutes pièces, non-seulement il n'aurait pas à faire la dix-septième partie de la besogne, mais il n'en ferait pas même la dix-septième partie. Ainsi en est-il dans tous les états et dans toutes les professions.

On dit l'industrie n'est arrivée au degré de perfection où nous la voyons qu'à la suite de la division du travail et à la spécialité de chaque travailleur ; n'est-il pas permis de supposer que la plus grande des industries humaines, celle qui a pour objet l'art du gouvernement, aurait à gagner considérablement à l'adoption de ce principe fécond ? Quelque peu avancée que soit encore l'industrie gouvernementale, on voit que le législateur a en vue cette division du travail en créant, des organismes particuliers pour l'administration des affaires de la commune, du département, du pays entier. Un conseil communal n'a pas à occuper des fonctions, dévolues au conseil général du département ; de même que celui-ci doit respect à la fois aux attributions des conseils communaux placés en dessous, et du Corps législatif placé au-dessus de lui. Si les uns se précipitent sur les attributions des autres, le désordre ne tarde pas à se produire et rien de bon d'utile n'est possible.

Si ces idées sont justes, et nous ne croyons pas qu'il soit possible de les contester au nom de la logique pure, nous ne pouvons que regretter qu'un certain parti, qui s'adonne à lui-même le monopole du patriotisme, de l'amour de la patrie et du progrès, sous le masque de la démocratie, châtia, par tous les moyens en son pouvoir, à confondre ce qui devrait être séparé, à brouiller ce qui demanderait à être isolé, en mêlant à tort et à travers la politique à tout, et en faisant de la démocratie une sorte de *hiboulet* dont la prononciation orthodoxe répand à tout, dispense de tout, et donne toutes les capacités.

Vous êtes démocrate, mais vous savez à peine lire et écrire ; vous serez un

bon conseiller municipal. Vous êtes démocrate, mais les affaires départementales vous sont absolument inconnues ; raison de plus, vous ferez un conseiller général modéré. Enfin les soucis d'une grande fortune à conquérir ne vous ont jamais laissé une journée de loisir pour étudier les problèmes politiques et sociaux ; vous ne connaissez des affaires que ce qui tient à vos affaires personnelles ; qu'à cela ne tienne, vous êtes démocrate, tout est dit ! vous serez député, et qui sait ! le hasard est grand par le temps qui court ! vous ne resterez peut-être pas toujours un simple député ou un député simple.

Quant à nous, nous l'avouons, nous aimerions à voir le principe de la spécialité introduit dans les fonctions publiques électives ; nous voudrions qu'un homme aspirant à l'honneur de servir son pays, dans une fonction quelconque, modeste ou élevée n'importe, se préparât par l'étude, par la pratique, par une sorte de noviciat, à exercer ce mandat, et ne le sollicitât que lorsqu'il serait certain de le bien remplir. Si l'on procédait ainsi, peut-être les candidats seraient plus difficiles à trouver ; mais les choix seraient plus heureux que ceux que l'on fait généralement. Au lieu d'avoir, dans les conseils, des perroquets qui répètent imperturbablement la leçon qu'ils ont apprise dans le journal de leur opinion ou dans les discours de l'orateur du jour, on aurait des gens d'affaires, parlant peu et faisant beaucoup. Les intérêts communaux et départementaux seraient l'objet d'une étude sérieuse ; et l'omnipotence des bureaux serait diminuée d'autant ; car c'est l'incapacité des conseils qui crée l'importance de la bureaucratie.

La modestie est, dit-on, la campagne inséparable du vrai savoir ; il faut croire alors que, de nos jours le vrai savoir est rare ; car à aucune époque les prétentions les plus exorbitantes n'ont été affichées avec plus de hardiesse. On se pousse, on se rue vers les fonctions publiques ; n'être propre à rien, en particulier est un motif déterminant pour se croire propre à tout en général ; c'est ainsi que la médiocrité s'insinue et s'implante partout, et forme, dans l'Etat une sorte de caste gouvernementale, un véritable mandarinat, dont l'ignorance n'est égale que par l'outrecuidance, et qui, à force de vouloir gouverner, en vient à rendre tout Gouvernement impossible.

ETIENNE MOUTRET.

On se rappelle ce mot de Napoléon 1<sup>er</sup> : « La République française est, comme le Soleil, les aveugles seuls ne la voient pas. » Eh bien ! ce mot on peut l'appliquer à ceux qui, cédant aux suggestions de l'esprit de parti, nient l'importance des changements accomplis, depuis plusieurs mois, dans notre régime politique intérieur.

Quelques dates suffirent pour préciser les réformes radicales opérées dans l'ordre constitutionnel et pour constater les tendances libérales du ministère du 2 janvier :

5 Janvier. — M. Haussmann est relevé de ses fonctions.

10 Janvier. — Arrestation du prince P. Bonaparte. — Convocation de la haute cour de justice.

11 Janvier. — La haute cour est saisie de l'affaire du prince Murat poursuivi par M. Comté. Rapport déclarant que les amnisties d'août 1839 et du 15 août 1867 sont applicables à MM. Ledru-Rollin et Tibaldi.

1<sup>er</sup> Février. — Mouvement préfectoral.

3 Février. — Circulaire aux juges de paix.

4 Février. — Dépôt du projet de la loi sur la presse.

5 Février. — M. Leverrier est relevé de ses fonctions. — Réorganisation de l'Observatoire. — Nomination d'une commission pour donner à Paris une nouvelle administration municipale.

15 Février. — Projet de loi abolissant la loi de sûreté générale.

18 Février. — Projet de sénatus-consulte abrogeant l'article 57 de la Constitution.

20 Février. — Création d'une commission de décentralisation.

24 Février. — Abandon des candidatures officielles.

25 Février. — Création d'une commission d'enseignement supérieur.

11 Mars. — Adoption des propositions de M. Jousseau, ayant pour objet d'enlever au préfet la présidence des conseils de préfecture.

28 Mars. — Dépôt du projet de Sénatus-consulte au Sénat.

5 Avril. — Réglementation des réunions publiques pour la période plébiscitaire.

7 Avril. — Discussion du projet de loi sur la presse.

22 Avril. — Décrets officiels sur le plébiscite.

25 Avril. — Proclamation de l'Empereur et circulaire du ministre de l'intérieur.

8 Mai. Cote plébiscitaire.

15 Mai. — Création d'une Commission pour la réforme du Code d'instruction criminelle.

23 Mai. — Séance solennelle au Louvre. — Promulgation du Sénatus-consulte. — Projet de loi portant abrogation des décrets du 8 et 12 Décembre 1851.

24 Mai. — Projet de loi portant que les sénateurs nommés à l'avenir recevront une indemnité annuelle de 15,000 francs.

26 Mai. — Dépôt du projet de loi sur la nomination des maires.

3 juin. — Dépôt d'un projet de loi sur la suppression du timbre.

Tels sont les actes les plus importants émanés de l'initiative du Gouvernement ou inspirés à l'initiative parlementaire, depuis l'avènement du Cabinet du 2 janvier 1870. Les résultats de quelques-uns se sont déjà fait sentir ; à quelques autres il appartient de féconder l'avenir ; mais déjà dans leur ensemble ils constituent les éléments d'une politique essentiellement libérale et progressive que les plus optimistes, il y a une année seulement, auraient traité de rêve chimérique sa réalisation.

EDMOND DUVAL.

## HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

On annonce de Londres la mort de Charles Dickens. C'est une perte considérable non-seulement pour l'Angleterre, mais pour le monde littéraire tout entier. Charles Dickens avait à peine 59 ans. Il était né à Portsmouth. Fils d'un employé des bureaux du payeur de la marine, il se distingua d'abord par une vive ardeur pour l'étude et la lecture. On raconte que sa grand-mère, qui avait occupé dans le château d'un lord d'Angleterre les modestes fonctions de concierge, sur ses vieux jours avait beaucoup à conter et naturellement contait très-bien. Dickens enfant, était tout oreilles à ses contes de la mère-grand, et l'on prétend que cette impression d'enfance ne fut pas étrangère à la direction d'esprit du fécond romancier.

Quand le jeune homme eut terminé ses études, il alla passer deux années chez un sollicitor ou avocat ; mais la gloire d'écrivain le tentait ; il commença par écrire quelques articles à un journal radical appelé *The True Sun* (le Vrai Soleil), puis au *Miroir du Parlement*, et enfin au *Morning Chronicle* dont il devint bientôt le rédacteur le plus renommé. En même temps, il se risqua dans quelques essais de littérature que publia ce même journal sous le pseudonyme de Boz, et qui le caricaturiste Cruikshank illustra. Dans ces essais réunis depuis sous le titre de : *Scènes de la vie anglaise*, on trouve déjà tracé de ces qualités d'observation et d'humour, qui devaient faire plus tard la réputation universelle de l'écrivain. Ces scènes appartenant à un genre qui fut longtemps à la mode de 1830 à 1840, et qui produisit chez nous, toute une série de *physiologies*, où les divers types des différentes classes sociales étaient passés en revue et esquissés par les plumes les plus alertes du journalisme satirique. Dickens, publia ensuite un petit journal hebdomadaire intitulé : *Club Pickwick*, qui forma trois volumes, et qui eut un succès immense. L'Angleterre vit alors en lui un rival de Bulwer, le romancier populaire des *Derniers jours de Rompel*, de *Rienzi* de *Les Caustons*, etc.

Avec le succès, la fortune était venue à l'écrivain, et il épousa la fille d'un avocat, M. George Hogarth. Dès lors, il commença cette attachante série de récits où la vie anglaise était peinte sous toutes ses faces, et dont le succès alla toujours grandissant. Les romans de M. Dickens, publiés en livraisons périodiques, furent aussitôt traduits et imités dans toutes les langues et rapportèrent à leur auteur une des fortunes les plus considérables peut-être que jamais écrivain ait conquise avec sa plume.

D'après des nouvelles de Rome, l'ex-roi de Naples, François II, aurait vendu le palais Farnèse à l'Empereur Napoléon, et avec le prix de cette vente il achèterait en Hongrie une terre où il se proposerait d'habiter définitivement.

La triste nouvelle que nous donnons hier sur Mlle Nilsson, d'après le *Gaulois*, est heureusement démentie. La célèbre cantatrice a eu, il est vrai, à souffrir d'un enrouement assez grave, mais l'on espère qu'avec du repos et en se produisant moins à l'avenir, elle n'aura plus à craindre que sa voix perde, comme elle en a été menacée, son éclat et sa pureté.

On lit dans l'*Union nationale de Languedoc* : M. Stanislas Verrière, maire d'Amiand, est mort la nuit dernière ; son état subitement aggravé, ne laissant plus, depuis deux jours, aucune espérance à ses nombreux amis.

Mais avant de mourir, il a tenu à recommander au choix des électeurs, la candidature de M. Joseph Joullin, propriétaire et négociant à Amiane. « Pas de commentaires, n'est-ce pas ? »

Une dépêche Ode-Trieste annonce que M. Gustave Flourens est arrivé à Athènes le 4 juin.

Un incident comique s'est produit à la fin de la dernière séance de la Chambre. Il s'agissait de fixer le jour où devait venir une interpellation, de la compétence du ministre des travaux publics. M. le président Schneider, qui voit les élections se succéder avec une rapidité qui laisse derrière elle la vapeur, n'apercevant pas le jour qu'il fallait choisir, croyait le ministre absent et proposait de le remettre au lendemain la fixation de la discussion.

M. Plichon s'est empressé de rappeler au président qu'il était ministre et qu'il n'était pas absent de la Chambre à beaucoup près.

Un sonnet vaut quelquefois un long poème, dit-on. Celui que Coligny publia dans l'*Artiste*, sur le Salon, vaut bien des critiques :

Des manières, du genre et tant de passages  
Qu'on s'embrouille dans l'air et les bois et les champs ;  
Proposés bravement pour être de nous pendant que  
Quelques autres nous ont, après des salons, couchés.

Quelques autres, voilà les critiques mesurées  
Apposées par ce d'Etat d'Etat et de passions ;  
Que vivent tous ces gens, les considérant ainsi  
Les critiques, mesurées, en sont pas méprisables.

Nous ne sommes pas historiens, mais nous sommes  
Et la grande de notre siècle nous sommes  
Le Drame et ses effets imprimés et ses passions.

La pensée et son vol, l'idée et ses passions,  
Et tout ce qu'un être de son siècle a vu  
On a dit de génie, et d'amour et de charité !

Grand émoi dans les loges maçonniques. M. le général Mellinet refuse la grande maîtrise ou il a été appelé par une faible majorité, et son concurrent, M. Carnot, qui avait annoncé avant le vote son intention de ne point accepter la candidature, persiste dans cette détermination.

Voilà les francs-maçons du rite français jetés dans un grand embarras.

Il paraît que la chaleur est très-intense à Madrid, à ce point que les députés, aux Cortès, peu curieux de sauvegarder les intérêts d'une patrie si caulinée, négligent absolument d'assister aux séances.

Les orateurs parient devant les banquettes, et l'autre jour il y en a qui a commencé son discours par cette amère saillie :

Messieurs les bancs, monsieur le président, messieurs les secrétaires.

Le député grincheux est peut-être mieux fait de rentrer son discours. D'ailleurs, la façon dont on traite les affaires, n'a pas été bien faite pour inspirer confiance au pays.

Le budget a été voté jeudi en une seule séance. Tout le monde et tout le ministère avaient déserté la Chambre pour aller aux courses de taureaux ; le régiment y était, le maréchal Prim avec ses enfants. Le seul ministre des finances, était à son poste. C'est dans les meures du pays.

EDMOND DUVAL.

## CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, vendredi 10 Juin.

Il nous semble intéressant de suivre au jour le jour les allées et venues des divers partis, et plus que jamais, nous croyons que cette étude devra séduire les esprits sages et dévoués à la cause de la République. C'est que, en effet, il s'est opéré depuis quelques mois une révolution sans précédent dans notre histoire. Quand le premier empire promulgua l'acte additionnel qui fondait le régime parlementaire ou constitutionnel, il avait déjà été renversé par la coalition de ses ennemis de l'étranger et de l'intérieur ; c'était à la suite d'un coup de main heureux, d'une surprise qu'il s'était réinstallé comme gouvernement. Les vaincus ne renoncèrent pas un instant à une seconde revanche, et peu de jours suffirent pour la leur donner.

Le second Empire vient aussi de promulguer son acte additionnel ; mais il n'y a eu ni coalition, ni révolution brutale, ni écoulement d'un trône. Il y a eu, au contraire, une manifestation nationale devant laquelle tous peuvent s'incliner, sinon sans regrets, du moins sans abandon de leur dignité. Le vote du 8 mai a modifié profondément la Constitution des partis, leurs caractères, leurs moyens d'action, leurs aspirations légitimes.

La première conséquence logique, pra-

tique, hélas ! du plébiscite à ce point de vue particulier est la formation d'un parti nouveau. Les hommes qui en forment le noyau ont pu se considérer pendant longtemps comme les vaincus du Deux Décembre. Le vote populaire vient de changer leur situation ; ils cessent d'être des ennemis, pour n'être plus que les alliés, les défenseurs de l'Empire nouveau, et c'est là le sens du mouvement que viennent d'accueillir M. E. Picard et ses amis. Qu'ils en disent et de quel que périphrase qu'ils cherchent à envelopper leurs intentions, il est évident pour tous que M. Picard et ses amis viennent de se rallier à l'Empire. Ils n'ont pas voulu que le 8 mai, pas un remède d'un seul coup leurs anciennes attaches ; ils ont cherché à ménager la transition. Soit, nous ne cherchons pas à en dire des détails, et nous n'examinerons pas si ce nouveau parti eût dû, dès le premier jour, dire : « Oui, nous nous soumettons à l'arrêt du suffrage universel ; nous ne séparons plus la cause de l'Empire de celle de la liberté, et nous serions l'un pour pouvoir en même temps servir l'autre. » Un tel langage eût peut-être été un trop grand effort. Peu importe ; c'est question de détail et de forme ; ne nous arrêtons pas sur ces détails.

« Notre avis sur la constitution de ce parti est donc, considérant la force des partis constitutionnels, que l'on appelle comme on voudra : gauche verte, gauche modérée, ce sera le parti de l'opposition constitutionnelle de gauche, comme il y a l'opposition constitutionnelle de droite. La situation du gouvernement personnel dans les bureaux du cabinet se trouve mieux définie. Les irréconciliables ne sont plus que des partisans, capables d'engager des escarmouches, de provoquer des alertes, ils obligent leurs adversaires à se tenir sans cesse sur leurs gardes ; ils jouent un rôle utile, mais ils ne font ni victoire ni la défaite dans les campagnes parlementaires. Ce qui devra surtout attirer notre attention, ce sera la résistance du Cabinet à ses adversaires de la droite et de la gauche ; ce sera sa tendance à se rapprocher de l'un ou de l'autre.

Dans notre nouveau mécanisme gouvernemental, ces deux oppositions doivent nécessairement rechercher le pouvoir comme moyen de faire triompher, en les appliquant, leurs idées politiques. Si donc la majorité se déplace, elle ira soit à droite soit à gauche, et nous pourrions avoir un jour soit un ministère Picard-Bethmont, soit un ministère David-Duvernois.

Mais nous n'en sommes pas encore là ; et les ambitieux de la droite ou de la gauche feront bien de ne pas vendre d'avance la peau de l'ours. En dépit de certains pronostics, le cabinet ne nous paraît pas près de sa chute. Il a été accusé par les uns d'aller trop vite, par les autres d'aller trop lentement, et par le plus grand nombre de flotter indéfiniment.

Nous n'avons pas mission de le défendre ou de faire valoir des circonstances atténuantes ; il doit nous suffire d'exposer et de juger les faits. Or il en est un qui nous est révélé ; c'est que le Cabinet est résolu à rompre avec l'extrême droite ; il ne veut pas de son concours et il est prêt à lui faire résolument la guerre.

On a raconté que l'Empereur avait lui-même essayé ses serviteurs trop zélés, que ceux qui prétendent former le parti de Château avaient reçu ordre de ne plus combattre le Cabinet. C'est possible ; mais vraiment nous le regrettons, car cette reculade semblerait cacher un piège. Cet élément d'opposition est nécessaire à l'équilibre des partis ; il doit être un stimulant pour le Cabinet et, nous lui saurions gré d'avoir hâlé la présentation des lois qui doivent réaliser les promesses faites. Par conséquent, nous trouvons au moins puerile la note de *M. le Ministre*, déclarant que des mesures efficaces ont été prises pour empêcher les amis du Château d'attaquer le Cabinet. On ne sait pas à juste quelles sont les mesures, mais on assure que l'une d'elles consiste à faire abandonner par M. C. Duvernois la direction du *Peuple français*. Il serait question de M. Auguste Vitu comme devant prendre la direction de ce journal qui sans cesser d'être très-impartialiste n'aurait plus les mêmes attaches extra-officielles.

Il paraît hors de doute pour tout le monde que le Cabinet prépare la loi électorale. Reste à savoir si elle sera présentée pendant cette session. Ce n'est pas probable ; mais c'est possible ; cela dépendra des événements parlementaires.